

**délibération :
D_2022_10_3**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 07 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Septembre 2022

Présents : 12

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 17

**Objet : Déclaration catastrophe
naturelle sécheresse 2022**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RENARD Annie
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame ALIX Florence
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu les nombreuses demandes, des habitants de la commune, de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse de cet été 2022,

Pour rappel, les critères retenus pour qu'une commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène sont, d'une part, un facteur de prédisposition : la présence sur le territoire communal de sols sensibles à l'aléa mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols et d'autre part, un facteur déclenchant : une sécheresse anormale. Ces critères sont cumulatifs et sont mis en œuvre de manière combinée.

La commune a reçu 9 demandes de reconnaissance, principalement au lieu-dit « Rue des Rois »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de **VALIDER** le lancement d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse de cet été 2022 sur la commune,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre notre demande à Madame la Préfète de la Charente,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice et d'**ENGAGER** les honoraires d'avocat nécessaire à l'accompagnement de la collectivité dans la procédure en cas de recours,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 28/10/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

